



**Association des Retraités
et Préretraités Sanofi-Aventis de Vitry**

COTISATION 2012

La 10^{ème} Assemblée Générale du 11 février 2011 a fixé la cotisation statutaire pour 2012 à 34,00 €adhérent.

*Une cotisation supplémentaire de solidarité, **facultative**, d'un montant minimum de 6 euros/adhérent, vous est proposée. Elle est destinée à remplacer la vente de billets de tombola tout en maintenant notre effort de solidarité collective.*

Soyez nombreux à répondre à cet appel à la solidarité !

Coordonnées du ou des adhérents

Titulaire : Nom..... Prénom.....
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

Conjoint : Nom..... Prénom.....
Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :

Enfants (personnes) à charge : Nom(s)Prénom(s).....
Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) :
Pour le conjoint et personnes à charge : ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions
Adresse (si changement).....
.....
Tél. fixe : Portable.....
Courriel :.....

Nous, ci-dessus désignés, renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2012

Date : Signature du titulaire :.....

En cas de non renouvellement, nous l'indiquer par retour du courrier

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	34,00 €		
OU			
Cotisation statutaire + Cotisation Solidaire(*) (34,00€ + minimum 6,00 €)	-----		

(*)Le versement d'une cotisation solidaire d'un minimum de 6,00€ donne le droit de participer au tirage de la tombola lors de l'Assemblée Générale de 2012

Chèque à l'ordre de l'ARPA – Vitry

Document à conserver : quelle que soit la date à laquelle vous renouvelerez votre cotisation, votre chèque ne sera encaissé que début janvier 2012